

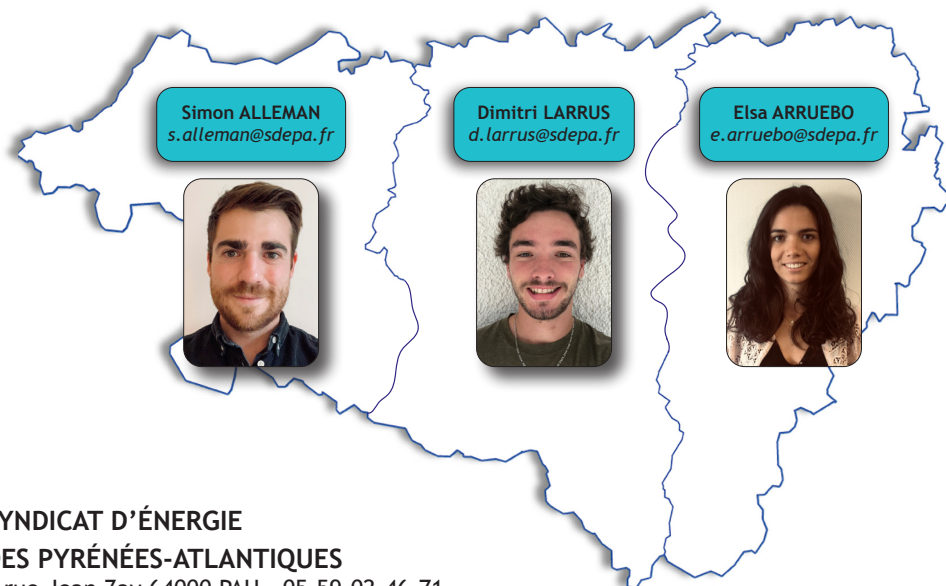
Comment bénéficier de ce dispositif ?

Une convention est signée entre votre collectivité et le SDEPA pour une durée illimitée après délibération.

COLLECTIVITÉS	COÛT DU SERVICE
Commune de moins de 2000 habitants	0,25€/habitant/an
Commune de 2000 à 5000 habitants	0,50€/habitant/an
Commune de 5000 à 10000 habitants	2500€/an
Commune de plus de 10000 habitants	4000€/an
EPCI de moins de 40000 habitants	5000€/an
EPCI de plus de 40000 habitants	10000€/an

«Le coût du CEP est potentiellement compensé par les économies qu'il engendre.»

Vos Conseillers en Énergie Partagés



SYNDICAT D'ÉNERGIE

DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

4 rue Jean Zay 64000 PAU - 05.59.02.46.71

60 avenue du Capitaine Resplandy 64100 BAYONNE - 05.59.02.36.16

www.sdepa.fr

territoire
d'énergie
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SYNDICAT
D'ÉNERGIE
DES PYRÉNÉES
ATLANTIQUES
SDEPA
l'énergie de nos territoires



« Maîtrisons
ensemble l'énergie
de nos territoires »

Face aux défis climatiques actuels et à l'augmentation des coûts énergétiques, le SDEPA propose aux collectivités du département un service de **Conseil en Energie Partagé (CEP)**.



*Des agents spécialisés
en matière d'efficacité énergétique
à votre écoute*

Quels sont les objectifs du CEP ?

Vous accompagner dans :

- Le suivi et la maîtrise de vos dépenses énergétiques,
- L'audit de votre patrimoine bâti et votre parc éclairage public,
- La réalisation de travaux de rénovation cohérents,
- L'amélioration de la régulation du chauffage de vos bâtiments,
- Vos projets d'énergies renouvelables,
- La sensibilisation des élus, agents et utilisateurs de vos bâtiments,
- Etc...



15 À 22 %

C'est le potentiel d'économies réalisable en adaptant le fonctionnement des installations techniques aux justes besoins des utilisateurs : sobriété, efficacité, énergies renouvelables.

Des actions concrètes :

- Service clé en main d'isolation de combles perdus de bâtiments communaux
- Campagne de mesures et de relevés (caméra thermique, température/hygrométrie, qualité d'air intérieur)
- Pré-diagnostics ou audits énergétiques du patrimoine bâti



Le service énergie (hors CEP) propose également :

- La valorisation pour votre compte des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- Un marché groupé d'achat de l'énergie
- Une animation gratuite auprès des écoles sur le thème de l'énergie



5 À 10 %

des dépenses de fonctionnement des collectivités (masse salariale comprise) sont dédiés aux énergies.